ASSOCIATION DES
PETITES VILLES DE FRANCE
APVF

M. Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 3 novembre 2026

Le Président

Monsieur le Premier ministre,

Au nom de l'Association des petites villes de France, je souhaite appeler votre attention sur les conséquences de la non-reconduction annoncée du programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) et vous demander de bien vouloir réexaminer cette décision.

Depuis sa création en 2019, ce programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a apporté un appui essentiel aux collectivités pour préparer la rénovation énergétique de leur patrimoine. Selon le bilan présenté par ses responsables, il a accompagné 7 800 communes dans leurs démarches de rénovation de près de 14 000 bâtiments publics, dont plus de 4 500 établissements scolaires. Il a également permis le déploiement de 750 économes de flux, qui apportent aux élus une expertise précieuse pour diagnostiquer les besoins, hiérarchiser les interventions et définir les investissements les plus pertinents.

Pour les petites villes, dont les moyens techniques et humains sont souvent limités, cet accompagnement constitue une condition déterminante du passage à l'action. Avant de mobiliser des financements et d'engager des travaux, encore faut-il pouvoir établir un diagnostic fiable, comparer les solutions et construire un projet adapté. ACTEE contribue ainsi à sécuriser la décision des élus et à améliorer l'efficacité de chaque euro investi, au bénéfice des finances locales comme de la transition énergétique.

Au regard de ces réalisations, les conditions dans lesquelles sa non-reconduction a été annoncée suscitent une réelle incompréhension.

Nous mesurons pleinement la nécessité, pour le Gouvernement, d'évaluer les programmes existants et d'arbitrer entre les priorités de la transition énergétique. De telles évolutions gagneraient toutefois à reposer sur une évaluation partagée, un dialogue avec les bénéficiaires et une visibilité suffisante sur les solutions appelées à prendre le relais. Cette exigence est d'autant plus forte que les maires doivent aujourd'hui programmer les investissements de leur mandat, dont la préparation et la réalisation s'inscrivent dans la durée.

Sur le fond, nous entendons la volonté de réorienter les financements issus des certificats d'économies d'énergie vers l'électrification des usages. Cet objectif nous semble néanmoins devoir s'articuler avec la réduction des consommations et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics. L'ingénierie permet précisément de déterminer les travaux nécessaires et de dimensionner les équipements, afin que l'électrification produise tous les bénéfices attendus. Réduire cet accompagnement risquerait donc de ralentir les projets qui contribuent à cette même ambition.

La disparition d'ACTEE pourrait également fragiliser les compétences constituées dans les territoires. Les collectivités, déjà soumises à de fortes contraintes financières, ne pourront pas toutes reprendre à leur charge les postes aujourd'hui soutenus par le programme. La dispersion de ces professionnels ferait perdre une expertise difficile à reconstituer et pourrait retarder des opérations attendues par les habitants comme par les entreprises locales.

Les conséquences seraient particulièrement sensibles pour les petites villes : report de travaux, maintien de dépenses énergétiques élevées et difficultés accrues pour adapter les écoles et les autres équipements publics aux fortes chaleurs. La poursuite annoncée d'un accompagnement ciblé sur certaines écoles constitue, à cet égard, une mesure utile, mais elle ne saurait répondre à l'ensemble des besoins du patrimoine communal.

Financé par les certificats d'économies d'énergie, ACTEE ne repose pas sur une dotation budgétaire directe de l'État. Sans méconnaître les arbitrages nécessaires dans l'affectation de cette ressource, il nous paraît indispensable de préserver un soutien à l'ingénierie à la hauteur des objectifs nationaux de rénovation des bâtiments publics.

C'est pourquoi l'APVF vous demande de bien vouloir réexaminer la non-reconduction du programme et d'ouvrir rapidement une concertation avec la FNCCR et les associations d'élus sur les conditions de sa pérennisation. Si une évolution du dispositif devait être retenue, elle devrait garantir la continuité de l'accompagnement, la sécurisation des projets engagés et la préservation des compétences mobilisées auprès des communes.

Les petites villes sont pleinement disposées à prendre leur part dans la transition énergétique. Elles ont besoin, pour y parvenir, de partenaires stables et d'un accompagnement durable. L'APVF se tient à votre disposition pour contribuer à la définition d'une solution conciliant efficacité des financements et capacité d'action des collectivités.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Christophe BOUILLON
Maire de Barentin (76)
Ancien Député de Seine-Maritime
Président de l'APVF